

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 07 août 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 juillet 2017.
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 26 juillet 2017.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Proclamation de la semaine québécoise des rencontres interculturelles.
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (services d'urgence en milieu isolé).
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Soumission pour l'entretien d'hiver des trottoirs.
 - 6.2 Dépôt d'une lettre de remerciement.
 - 6.3 Camion : annulation du contrat.
 - 6.4 Demande de soumissions pour l'acquisition d'un camion.
 - 6.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL).
 - 6.6 Pont Terrasse Bellevue (abrogation de la résolution 269-07-2017).
- 7- **Hygiène du milieu**
 - 7.1 Entérinement mandat Gestim pour inventaire des nuisances.

- 8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- 8.1 Nomination de monsieur Dominic Dionne et messieurs Alexandre Thibault et Julien Dulude pour l'application de divers règlements.
- 9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
- 9.1 Compétition de pompiers.
- 9.2 Formation : Pour des parcs inclusifs.
- 10- Avis de motion**
- 10.1 Avis de motion afin d'adopter lors d'une séance ultérieure un règlement # 2017-138 concernant le tarif horaire du personnel électoral et abrogation du règlement 2013-82.
- 10.2 Dépôt du projet de règlement # 2017-138.
- 11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
- Aucun item.
- 12- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 12.1 Adjudication de la soumission du camion.
- 12.2 Formation incendie (Défi et enjeux des services de sécurité incendie ?).
- 12.3 Demande de monsieur Daniel Paquette (congé).
- 12.4 Projet éducatif de la Bourse du carbone Scol'ERE.
- 12.5 Festival du Labour (demande de commandite).
- 13- Période de questions.**
- 14- Levée de l'assemblée**

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 275-08-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Adjudication de la soumission du camion.
- 12.2 Formation incendie (Défi et enjeux des services de sécurité incendie ?).
- 12.3 Demande de monsieur Daniel Paquette (congé).
- 12.4 Projet éducatif de la Bourse du carbone Scol'ERE.
- 12.5 Festival du Labour (demande de commandite).

Et de retirer les items 6.3, 6.4. et 12.4

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

Résolution 276-08-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 26 juillet 2017

Résolution 277-08-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 26 juillet telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 278-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 42,639.65\$, les comptes payés au montant de 39,914.73\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 07 août 2017 au montant de 49,555.85\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Proclamation de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Considérant la tenue de la 15^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) qui se tiendra du 23 au 29 octobre 2017;

Considérant que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue et de susciter le rapprochement interculturel;

Considérant que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

Résolution 279-08-2017

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la semaine du 23 au 29 octobre 2017, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), et encourager le dialogue et rapprochement interculturel.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (services d'urgence en milieu isolé)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a pour objectif principal d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à établir les conditions propices à une intervention de sauvetage rapide et efficace dans des conditions sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confié aux MRC le mandat de réaliser un protocole d'intervention type pour son territoire;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce protocole et en organiser les actions, un soutien financier sera requis;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier offre ce soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains formulée lors de la réunion du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-07-253 adoptée par la MRC des Maskoutains lors de son conseil du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que, pour pouvoir bénéficier de ce programme, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'engager à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce protocole a pour objectif de déterminer les rôles et responsabilités des services d'urgence liés aux sauvetages dans les milieux isolés en tenant compte de leurs ressources et équipements;

Résolution 280-08-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé monsieur Rémi Tétrault s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Soumission pour l'entretien d'hiver des trottoirs

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien d'hiver de ses trottoirs;

Considérant qu'a soumissionné :

Excavation Réal Couture	9,767.13\$, taxes incluses;
Excavation Fernand Paquette	aucune soumission reçue;

Résolution 281-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation Réal Couture pour la saison 2017-2018 pour la somme de 9,767.13, taxes incluses.

6.2 Dépôt d'une lettre de remerciement

Le directeur général dépose une lettre de remerciement de madame Christiane Ducharme et monsieur Raymond Ducharme pour les travaux d'asphalte effectuer face à leur propriété dans le 6^e rang.

6.3 Camion annulation du contrat

Cet item est retiré

6.4 Demande de soumission pour l'acquisition d'un camion

Cet item est retiré.

6.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit effectuer des travaux de terrassement, de rechargement, de revêtement mécanisé de la chaussée, de construction d'accotement, d'ouvrage de drainage et de marquage des chaussées;

Considérant que ces travaux visent des routes locales 1 soient :

La rue du Coteau (entre la rue des Cèdres et la rue Leclerc);

La rue des Cèdres (entre la première Avenue et la rue du Coteau);

La rue Leclerc (entre la rue du Coteau et le chemin Milton);

La première Avenue (entre la rue Saint-Pierre et la rue des Bouleaux);

Considérant l'estimation préliminaire préparée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

Considérant l'importance des travaux à effectuer;

Résolution 282-08-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De soumettre une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (volet – Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local);
- De soumettre l'estimation préliminaire préparée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;
- D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la municipalité s'engage à faire réaliser les travaux;
- D'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le formulaire de demande d'aide financière V-3275.

6.6 Pont Terrasse Bellevue (abrogation de la résolution 269-07-2017)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté la résolution 269-07-2017 concernant le pont sis dans le chemin de la Terrasse Bellevue;

Considérant que la demande visait la MRC des Maskoutains afin de remplacer le ponceau;

Considérant l'avis juridique de notre avocate dans ce dossier;

Résolution 283-08-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abroger la résolution 269-07-2017.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Entérinement mandat Gestim pour l'inventaire des nuisances

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer l'inventaire des nuisances sur les propriétés privées de la municipalité;

Résolution 284-08-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le mandat donné à la firme Gestim pour effectuer l'inventaire des nuisances sur le territoire de la municipalité selon le règlement G-200.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Nomination de monsieur Dominic Dionne et messieurs Alexandre Thibault et Julien Dulude pour l'application de divers règlements

Résolution 285-08-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de nommer monsieur Dominic Dionne et messieurs Alexandre Thibault et Julien Dulude de la firme Gestim inc. afin d'appliquer les règlements municipaux d'urbanisme, la protection des boisés (règlement 04-164 de la MRC des Maskoutains), personnes désignées en fonction de l'article 35 de la Loi sur les Compétences Municipales ainsi que l'application de réglementation provinciale Q2 ;r-22 et application du G-200.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Compétition de pompiers

Considérant que les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton désirent tenir une compétition de pompiers sur le terrain municipal des loisirs sis au 1512 chemin de Roxton à Saint-Valérien-de-Milton ;

Considérant que cette activité est de caractère social et de compétition ;

Considérant que cette activité aura lieu le 14 octobre 2017 ;

Considérant qu'aucun droit d'entrée ne sera perçu ;

Résolution 286-08-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton à tenir une activité de compétition de pompiers sur le terrain municipal des loisirs ;
- D'autoriser les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton à vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur strictement sur le terrain municipal des loisirs lors de la journée du 14 octobre 2017.

9.2 Formation : Pour des parcs inclusifs

Considérant qu'une formation se tiendra le mardi 19 septembre 2017 de 09H00 à 15H00 au Parc Michel-Chartrand à Longueuil ;

Considérant que cette formation est de connaître les stratégies pour adapter les parcs, les aires de jeu, le mobilier urbain, les bâtiments et terrains sportifs, etc. ;

Considérant que cette formation est gratuite ;

Résolution 287-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Sabrina Rainville à participer à la formation *Pour des parcs inclusifs* le 19 septembre 2017. Les frais de repas et de déplacement seront défrayés par la municipalité selon la réglementation en vigueur.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter ultérieurement un règlement décrétant les rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux et abrogeant le règlement 2013-82

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement # 2017-138 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux et abrogeant le règlement 2013-82

10.2 Dépôt du projet de règlement # 2017-138

Le projet de règlement # 2017-138 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux est déposé.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

AUCUN SUJET

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Adjudication de la soumission du camion

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions pour faire l'acquisition d'un camion ;

Considérant que seul Saint-Hyacinthe Chrysler a soumissionné ;

Considérant que la compagnie Chrysler a annulé la commande ;

Considérant que le garage Saint-Hyacinthe Chrysler peut trouver le camion demandé chez un autre concessionnaire selon la soumission demandé au même prix ;

Résolution 288-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de Saint-Hyacinthe Chrysler pour l'acquisition d'un camion 2017 RAM 1500 SXT 4X4 QUAD CAB au montant de 35,123.71\$, taxes incluses. Qu'un délai de 10 jours ouvrables soit accordé pour la réception du camion. Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le contrat d'acquisition du camion à intervenir.

12.2 Formation incendie (Défi et enjeux des services de sécurité incendie ?)

Considérant qu'une formation, répartie en 6 modules, est demandée par le directeur du service contre les incendies ;

Considérant que cette formation sera offerte par ICARIUM en collaboration avec l'ACSIQ et que le tout débutera le 21 octobre à Saint-Dominique ;

Considérant que le coût est de

Résolution 289-08-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur du service contre les incendies à participer aux 6 modules concernant la formation : Défis et enjeux des services de sécurité incendie et de défrayer le coût au montant de 140\$, taxes en sus, par module.

12.3 Demande de monsieur Daniel Paquette Congé

Résolution 290-08-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Daniel Paquette à prendre un congé les 30, 31 août et premier septembre 2017.

12.4 Projet éducatif de la Bourse du carbone Scol'ERE

Considérant que les élus n'ont pas eu le temps de prendre connaissance des documents concernant le projet éducatif de la Bourse du carbone Scol'ERE.
Cet item est reporté au mois de septembre 2017.

12.5 Festival du Labour (demande de commandite)

Considérant la tenue annuelle du Festival du Labour le 14 octobre 2017;

Considérant une demande financière de l'ordre de 100\$ afin de parrainer une paire de chevaux ainsi que le prêt de la salle du centre communautaire ;

Résolution 291-08-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une commandite de l'ordre de 100\$ pour le parrainage d'une paire de chevaux et d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire pour les 13 et 14 octobre 2017.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 292-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H45.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 07 août 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.